

diens pour leur permettre d'isoler leur maison et donc d'économiser l'énergie, pour décider ensuite de rendre ces subventions imposables. Cette mesure est illogique et inacceptable. Le ministre devrait y réfléchir.

Nous approuvons la réduction de l'impôt personnel annoncée par le ministre. Toutefois, elle n'est pas suffisante. Après tout, cette concession fiscale ne leur permettra pas de faire face au coût élevé de la vie et elle n'encouragera pas les consommateurs à acheter des biens produits dans le pays. Le conseil économique du Canada a recommandé des dégrèvements d'impôt de l'ordre de 2 milliards.

● (1502)

J'ai écouté avec un vif intérêt hier soir le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) qui a défié le gouvernement de réduire les impôts dans divers domaines. Cela favoriserait la productivité et créerait des emplois. Un plus grand pouvoir d'achat accordé aux consommateurs encouragerait la production et l'expansion des affaires permettant ainsi d'offrir de nouveaux emplois à des milliers de Canadiens actuellement en chômage. Le manque de confiance manifesté dans le monde des affaires et parmi les industries, comme le signalait le Conseil économique du Canada, est un des principaux problèmes auxquels nous faisons face à l'heure actuelle.

Je voudrais maintenant parler d'une des propositions qu'a faites au cours du présent débat le ministre des Finances au sujet des modifications à la loi de l'impôt sur le revenu concernant la vente et l'achat des exploitations agricoles et des entreprises commerciales. Ces modifications sont certes accueillies avec satisfaction. Cette question inquiète profondément la collectivité agricole depuis de nombreuses années et ces dispositions aideront grandement cette industrie à améliorer sa situation économique et ainsi à contribuer davantage à la productivité nationale.

Dans la région que j'ai l'honneur de représenter, cette disposition produira d'heureux effets dans le milieu agricole. Je sais que les autres régions du pays en profiteront également, mais je sais que la région que je représente en profitera certainement. Bien qu'un certain nombre de choses doivent être tirées au clair et qu'il faille apporter certaines précisions au bill, je crois que le principe sera bien accueilli par les intéressés.

De même, le milieu des affaires accueille favorablement les modifications proposées, mais il estime qu'il faudrait songer à étendre la portée de certaines dispositions. Dans une lettre adressée au ministre des Finances, une compagnie de ma circonscription a exprimé la reconnaissance du milieu des affaires tout en faisant certaines recommandations, entre autres, de supprimer de l'impôt sur la plus value toutes les sommes d'argent provenant de la disposition de terrains, bâtiments, outillage ou autres biens par une société constituée, qui répond aux conditions suivantes: lorsque ces fonds sont utilisés pour faire l'acquisition de biens à être employés afin de gagner un revenu imposable ou lorsque les fonds sont dépensés en-deçà d'une certaine période de temps, à compter de la date de la vente, disons un an, peut-être, ou une période qui pourrait être plus ou moins longue selon la discrétion du ministre.

Impôt sur le revenu

On a insisté sur les effets bénéfiques que ces changements produiront. Ils stimuleront l'économie en permettant aux particuliers et aux sociétés de se départir d'actifs improductifs pour rentabiliser davantage leurs activités, ce qui permettrait d'élargir la base fiscale du gouvernement fédéral. Ils constitueront un stimulant dans l'immédiat pour les sociétés et ainsi de suite.

Même si les changements proposés nous plaisent, il reste encore pourtant beaucoup à faire, à mon avis. On pourrait prendre bien d'autres mesures pour que ces dispositions soient plus acceptables et pour qu'elles répondent davantage aux besoins de la communauté agricole et des hommes d'affaires canadiens.

Certains de mes préopinants ont insisté sur les avantages en matière d'assurance-vie. Même si je reconnais que le gouvernement a du mérite d'avoir proposé une exemption de \$10,000 sur toute la partie imposable des polices d'assurance-vie, je ne peux m'empêcher de signaler que les dispositions modifiées ne l'en laissent pas moins dans la triste obligation d'imposer l'argent que le défunt ou la défunte laisse à son conjoint et aux personnes à sa charge alors que ceux-ci traversent la période la plus éprouvante de leur vie.

Des observateurs se sont étonnés qu'un gouvernement en vienne à envisager la possibilité de taxer le produit d'une assurance qui est destiné à aider les gens au moment où ils en ont le plus grand besoin. L'un de mes amis qui travaille dans l'assurance m'a assuré n'avoir jamais rencontré de cas où le bénéficiaire d'une assurance avait plus que suffisamment d'argent pour régler les dépenses engagées à l'occasion du décès d'un soutien de famille et pour faire face à ses besoins immédiats. Pour ma part, je n'en ai jamais rencontré non plus, et je doute que le ministre ou n'importe lequel des membres du cabinet en aient jamais rencontré. Voilà pourquoi je dis que les Canadiens ne veulent pas que leur gouvernement agisse d'une façon aussi dure et insensible et qu'il taxe les indemnités d'assurance.

D'autre part, le ministre propose de considérer le prêt que le titulaire d'une police peut obtenir de sa compagnie d'assurance comme s'il s'agissait d'une indemnité versée aux termes d'une police. Voilà une autre idée que je trouve bien étrange. Elle est à la fois irrationnelle et déraisonnable, parce qu'elle prive en quelque sorte le titulaire d'une police d'une source d'emprunt en cas d'urgence.

Peut-être le gouvernement préfère-t-il pousser les gagnepetit dans les bras des usuriers. C'est ce qu'il fait en fermant la porte sur la possibilité d'emprunter des compagnies d'assurance. Cette porte a toujours été ouverte dans le passé aux titulaires de police dans le besoin. La proposition voulant que l'intérêt soit imposable lorsqu'un emprunt est contracté d'une compagnie d'assurance, mais qu'il soit déductible lorsqu'il est contracté d'une banque sur la garantie de la police d'assurance est une autre proposition tout à fait illogique. Je suggérerais que tout ce qui a trait à l'imposition des indemnités d'assurance-vie soit mis au rebut car les personnes visées sont celles qui ont le plus besoin d'aide pour traverser la pire épreuve de leur vie.